

Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quatorze décembre deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames FERRER, LABRUYERE (*arrivée avant le vote de la délibération N° 80-2023*), LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BERNARDO pouvoir à Monsieur DUPUY.
Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GONZAGUE pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame MERIAUX pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Madame SANTIN pouvoir à Madame NOEL.
Madame SAUVIGNON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur BEZOT.
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur PRUVOT.
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Monsieur SAMANIEGO.

Etait absent excusé :

Monsieur MORIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **18** (*avant le vote de la délibération N° 80-2023*) puis **19**

Membres excusés et représentés : **10**

Membres absents non représentés : **2** (*avant le vote de la délibération N° 80-2023*) puis **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 22 novembre 2023.

En l'absence de Madame LABRUYERE, Monsieur LAVIOLETTE demande aux membres du Conseil communautaire s'ils acceptent que l'ordre du jour soit réorganisé en commençant par les délibérations N° 80-2023 et N° 81-2023 puis les délibérations N° 78-2023, N° 79-2023 et N° 82-2023.

Les membres du Conseil communautaire ayant accepté, Monsieur LAVIOLETTE prend la parole.

Délibération N° 80-2023 : Convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique l'Oréade - Non-indexation de certains tarifs usagers

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article 1^{er} : Refuse la révision de certains tarifs applicables du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 telle que proposée par le délégataire EQUALIA.

Article 2 : Indique, en conséquence, que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB), conformément au contrat, versera au délégataire la différence entre le taux des tarifs révisés tels que proposés par le délégataire et le taux retenu par la CCOB sur la base des entrées réelles du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 dont il fournira à terme échu les états.

Article 3 : Précise que les tarifs de la grille tarifaire contractuelle non concernés par ces dispositions continuent à être révisés conformément aux stipulations du contrat.

Article 4 : Dit que les dépenses seront inscrites au budget de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Article 5 : Autorise Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 81-2023 : Recours à l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour les besoins en gaz de la Communauté de communes

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article 1^{er} : Approuve le principe du recours à l'UGAP pour l'achat de gaz.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'UGAP, annexée à la présente délibération, portant adhésion de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au dispositif de mise à disposition de marchés de fournitures, d'acheminement de gaz et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à prendre toutes mesures d'exécution liées à la présente délibération.

Délibération N° 78-2023 : Décision modificative N° 4

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
 Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Approuve la décision modificative ci-dessous détaillée :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|-----------------------------------|-----|-------|-----------------------|---|---------------------|
| DEPENSES | | | | | |
| 65 | 812 | 65548 | Autres contribution | + | 470 000,00 € |
| TOTAL GENERAL DES DEPENSES | | | | | 470 000,00 € |
| RECETTES | | | | | |
| 73 | 020 | 7388 | Autres Taxes Diverses | + | 470 000,00 € |
| TOTAL GENERAL DES RECETTES | | | | | 470 000,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|-----------------------------------|-----|-------|--|---|---------------------|
| DEPENSES | | | | | |
| 23 | 411 | 2313 | Travaux | + | 20 000,00 € |
| 041 | 411 | 2313 | Opération d'ordre Bascule Frais d'études | + | 64 078,08 € |
| 041 | 822 | 2313 | Opération d'ordre Bascule Frais d'études | + | 36 675,32 € |
| TOTAL GENERAL DES DEPENSES | | | | | 120 753,40 € |
| RECETTES | | | | | |
| 10 | 822 | 10222 | Remboursement TVA | + | 20 000,00 € |
| 041 | 411 | 2031 | Opération d'ordre Bascule Frais d'études | + | 64 078,08 € |
| 041 | 822 | 2031 | Opération d'ordre Bascule Frais d'études | + | 36 675,32 € |
| TOTAL GENERAL DES RECETTES | | | | | 120 753,40 € |

Délibération N° 79-2023 : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
 Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2023.

| Chapitre | Désignation | Rappel du budget 2023 (BP uniquement) | Montant autorisé (maximum 25 %) |
|----------|---|--|------------------------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles (Etudes, logiciels, ...) | 386 668,11 € | 96 667,03 € |
| 21 | Immobilisations corporelles (matériels divers) | 1 316 006,22 € | 329 001,55 € |
| 23 | Immobilisations en cours (Travaux) | 1 447 977,67 € | 361 994,42 € |

Article 2 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Délibération N° 82-2023 : Décisions du Président

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Monsieur LAVIOLETTE rend compte des décisions prises depuis le Conseil communautaire du 22 novembre 2023 :

| | |
|------------|--|
| N° 55-2023 | OPERIS - Avenant N° 2023AM0867 au contrat de maintenance OXALIS / GNAU N° MNT-2022-0867 - Gestion des dossiers d'application du droit des sols - Gestion du cadastre et de l'urbanisme |
| N° 56-2023 | Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France - Protocole de cofinancement de l'étude pré-opérationnelle sur la réhabilitation /reconversion de ZAE de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie |
| N° 57-2023 | Département de Seine-et-Marne - Avenant N° 1 à la convention de versement des CEE (Certificats d'Economies d'Energie) au titre du SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique) |
| N° 58-2023 | Convention de mise à disposition du complexe multisports de Chevry-Cossigny au profit de l'association Aïkido de Brie-Comte-Robert |
| N° 59-2023 | Renove Plomberie - Contrat de maintenance chaufferie et ventilation - Bâtiments communautaires |
| N° 60-2023 | Renove Plomberie - Contrat de maintenance des installations de chauffage - Gymnases Blaise Pascal 1 & 2 |
| N° 61-2023 | Société Dematis - Reconduction abonnement e-convocations.com |
| N° 62-2023 | Contrat de modification de raccordement au réseau de gaz naturel pour le complexe multisports de Chevry-Cossigny - RE1-2306694/001001 |

Monsieur LAVIOLETTE rappelle :

- la date de l'inauguration des festivités de fin d'année de la CCOB qui aura lieu le vendredi 22 décembre 2023 à 18h30 à la CCOB.
- la date des Vœux de la CCOB qui se dérouleront le Mercredi 24 janvier 2024 à 19h00 au Domaine de la Gillardière à Brie-Comte-Robert (*une invitation vous sera envoyée par mail début janvier 2024*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h11.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 21 décembre 2023.

Secrétaire de séance
Valérie NOEL



Le Président
Jean LAVIOLETTE

